

L'intervention française au Rwanda

M. Léotard va inspecter un dispositif encore léger et fragile

Le ministre de la défense, François Léotard, doit se rendre, mercredi 29 juin, à la frontière entre le Rwanda et le Zaïre afin d'inspecter les troupes envoyées dans le cadre de l'opération «Turquoise», alors qu'à Paris un débat s'instaure sur la durée de cette intervention et son éventuel prolongement.

■ **ASSOUPPLISSEMENT.** A Kigali – où il n'est pas prévu que les militaires français interviennent –, les combats continuent entre les forces gouvernementales et le Front patriotique rwandais (FPR). Le mouvement rebelle tutsi a assoupli sa position à l'égard de l'intervention française, considérée la semaine dernière comme une «agression».

■ **ÉVACUATION.** Les militaires français ont évacué mardi trentenq religieuses et sept orphelins d'un couvent de Kibuye, à l'extrême-ouest du Rwanda, vers Goma, au Zaïre, où est installée la base essentielle de l'opération «Turquoise».

François Léotard doit passer la journée de mercredi 29 juin à inspecter le dispositif «Turquoise» depuis la base de Goma, au Zaïre. Le ministre de la défense n'ignore pas, en effet, que les armées françaises déploient un dispositif léger et fragile – il ne sera complet qu'en fin de semaine – et qu'elles entrent, après un moment de relative euphorie au début, dans une période difficile où elles devront redoubler de prudence. Les précautions qui s'imposent seront d'autant plus contraignantes qu'il paraît exclu – en raison de leurs nombreux autres engagements ailleurs – que les forces armées françaises au Rwanda puissent augmenter de volume, sauf à escompter des effectifs nouveaux de pays alliés, en Europe ou en Afrique.

A partir de son dispositif «Turquoise» au Zaïre, la France ne peut pas «projeter» plus d'un millier d'hommes au Rwanda. A titre de simple comparaison, le Front patriotique rwandais (FPR), qui n'est un adversaire ni déclaré ni

recherché, à plus forte raison, par les Français, représente quelque quinze mille à vingt mille hommes, équipés d'une artillerie ex-soviétique – lance-roquettes multiples, bitubes antiaériens, obusiers et mortiers lourds – et assurés de recevoir encore aujourd'hui une aide de l'Ouganda.

Pour l'instant, les Français interviennent dans une zone où il demeure un semblant d'Etat ou des autorités hutues, mais où des risques, encore indécélables, pourraient survenir à terme. Ainsi, qui peut leur garantir d'être à l'abri d'«infiltrations» du FPR? Dans ces actions à but humanitaire, destinées à rassurer et à secourir la population en l'approchant au plus près, un Tutsi peut s'avérer un combattant du FPR en puissance. Dans une mission qui s'avoue éminemment médiatique et volontairement «transparente», faut-il continuer à s'en tenir à une assistance limitée à l'humanitaire face à des caméras de télévision qui enregistreraient, en même temps et sur les

mêmes lieux, de nouveaux massacres? Force serait sans doute d'appliquer, à la vue de tous, les règles d'ouverture du feu selon l'article 7 de la Charte des Nations unies qui fonde le mandat donné aux Français.

A la limite des moyens

Depuis le début de cette opération, les états-majors et les politiques balancent en réalité entre deux thèses, entre lesquelles il faudra bien trancher. La première est soutenue par ceux qui, tout en étant conscients que beaucoup de choses sérieuses se passent aussi à Kigali, se contenteraient de mener ces raids – des «*va-et-vient*» à travers la frontière, selon l'expression des militaires – dans l'attente de la fin de la mission, en juillet. Mais cela suppose qu'il y ait bien un relais effectif et progressif d'abord des ONG, puis de l'ONU, à la date prescrite. Rien n'est moins assuré que le secrétaire général des Nations unies puisse respecter le délai et qu'il soit en mesure de rassembler les cinq mille cinq cents «casques bleus», au minimum, que le Conseil de sécurité lui a suggéré de déployer pour remplacer le dispositif français. L'autre thèse recrute ses partisans parmi ceux, en France, qui considèrent, sans trop le clamer sur les toits, l'opération «Turquoise» comme devant devenir l'ossature ou le noyau dur de la MINUAR-2, le nouveau contingent de «casques bleus» en préparation. Aux unités françaises viendraient s'agglutiner, à une date encore bien imprécise, des formations d'autres pays qui le désireraient.

Au ministère de la défense et à Matignon, on est plutôt du côté de ceux qui préconisent de ne point trop s'enliser, dans les conditions présentes, au Rwanda. A l'Elysée et au Quai d'Orsay, la perspective que la France contribue, d'une façon ou d'une autre, à la MINUAR-2 n'est pas écartée. Il n'en demeure pas moins que, tant du point de vue de sa logistique propre, que de ses effectifs encore disponibles, l'armée française parvient, de l'aveu de ses responsables, à la limite extrême de ses moyens. Une participation à la MINUAR-2 n'est envisageable, dans ces circonstances, qu'une fois opérés les retraits de «casques bleus» français à Bihac (Bosnie) et à Zagreb (Croatie).

JACQUES ISNARD

La controverse suscitée par les déclarations de l'ex-capitaine Barril

Le doute subsiste sur la présence d'une «boîte noire» dans l'avion abattu du président rwandais

Y avait-il oui ou non une «boîte noire» à bord du Falcon 50 du président rwandais Juvénal Habyarimana, abattu le 6 avril au-dessus de Kigali par deux missiles d'origine inconnue? Les informations relatives à cet attentat, publiées dans le *Monde* du 28 juin, indiquaient que l'ancien capitaine Paul Barril était en possession de la fameuse «boîte noire» ainsi que de la totalité des enregistrements de la tour de contrôle de Kigali. L'ex-capitaine Barril affirme avoir été mandaté par la famille du président Habyarimana pour découvrir «les coupables et les commanditaires» de l'attentat.

Ces informations n'avaient suscité mardi 28 juin en fin de matinée aucun démenti officiel. Seuls les services d'entretien de Dassault Falcon Service, qui assuraient la maintenance de l'avion présidentiel offert par la France au Rwanda en 1990, ont indiqué qu'ils n'avaient

tion de l'objet détenu par Paul Barril et détaillée dans le *Monde* ne correspondait pas aux modèles connus. La société Litton, mentionnée par le *Monde*, nous a indiqué que «les dimensions de l'objet présenté par M. Barril ne [lui] semblent pas correspondre à celles d'un appareil commercialisé par [sa firme]». Invité du «Club de la presse» d'Europe 1, lundi 27 juin, le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, a déclaré qu'il ignorait où se trouvait la «boîte noire» de l'avion rwandais, mais qu'il demanderait, s'il se confirmait qu'elle était entre les mains de l'ancien gendarme de l'Elysée, «que cette fameuse boîte noire et tout autre élément qui permettrait de faire la lumière sur les circonstances de l'attentat soient immédiatement et impérativement communiqués au secrétaire général des Nations unies, qui a reçu mission d'enquêter officiellement au nom de la communauté internationale».

dans leur maison moins d'une heure après l'attentat.

Interrogé hier sur La Chaîne info (LCI), l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major des armées, s'est déclaré «favorable» à l'ouverture d'une enquête sur l'ensemble de ces faits. La veuve du président rwandais, pour sa part, est décidée à déposer «dans les prochaines semaines» une plainte pour assassinat devant la Cour internationale de justice de La Haye, sur la base notamment des éléments d'enquête découverts à Kigali par l'ex-capitaine Barril.

Dans une note adressée le 15 avril à l'ensemble de ses missions diplomatiques dans le monde, le ministre rwandais des affaires étrangères évoquait l'arrestation, sur les lieux du crash de l'avion, de «trois suspects» belges au moment où ceux-ci auraient tenté de «récupérer par la force la «boîte noire» sur l'épave de l'avion». Certaines